



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 21 juin 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 27 juin 2022. Délibération 2022-30

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Sophie BEKKAL donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, René VIAL donne procuration à David MARTORANA, Anne TOURMEN donne procuration à Christian GROS.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marie-Anne LENOBLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **FINANCES – BUDGET COMMUNE - Approbation du compte administratif 2021**

Délibérant sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2021,
Le rapporteur précise que compte administratif est conforme au compte de gestion.

Après avoir présenté le compte administratif 2021 et son rapport (en annexe),
Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De lui DONNER ACTE de la présentation faite du COMPTE ADMINISTRATIF 2021, lequel peut se résumer ainsi au niveau du RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 :

| | | |
|--------------------------|----------|----------------|
| Investissement | Excédent | 723 497,87 € |
| Fonctionnement | Excédent | 4 240 074,76 € |
| Total général 2021 | | 4 963 572,63 € |

- De RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser :

| | |
|------------|------------------|
| Dépenses : | - 1 375 089,54 € |
| Recettes : | 8 249,20 € |

- De VOTER et ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ne prenant pas part au vote, monsieur le Maire quitte la séance.
Sur quoi, après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux :

- - APPROUVE le compte administratif 2021

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 28 juin 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Martin-le-Vinoux, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sylvain Laval'.